
Adresse des administrateurs du district de Libourne (Bec-d'Ambès) qui invitent la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Libourne (Bec-d'Ambès) qui invitent la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 37-38;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23341_t1_0037_0000_4

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Séance du 22 Messidor an II

(Jeudi 10 juillet 1794)

Présidence de LOUIS (du Bas-Rhin)

Le citoyen Louis occupe le fauteuil.

La séance s'ouvre à 11 heures.

Un membre du comité des dépêches fait lecture de la correspondance suivante.

1

Les administrateurs du district de Libourne, département du Bec-d'Ambès, après avoir passé en revue les complots tramés et en partie exécutés par les agens de Pitt, invitent la Convention à rester à son poste, et à y continuer les mesures vigoureuses qui, jusqu'à ce moment, ont préservé la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1)

[Libourne, 2 mess. II] (2).

« Citoyens représentants,

C'est avec l'horreur qu'inspire le crime à des cœurs républicains que nous avons appris les complots tramés et exécutés en partie par les agents de Pitt, contre les fidèles défenseurs de la liberté, Robespierre et Collot d'Herbois.

Il est de la destinée des nations qu'à mesure qu'elles avancent vers le triomphe de la liberté, elles ont besoin des plus grands efforts pour détruire jusques au germe du despotisme, car si les tyrans couverts de crimes se réveillent effrayés et confondus, si peu qu'on leur donne le temps de respirer, ils essayent dans leurs dernières angoisses d'atteindre de leurs bras meurtriers les fondateurs de la liberté, les plus fiers et les plus incorruptibles défenseurs des droits du peuple.

Le crime qui a toujours été chez eux à l'ordre du jour, par opposition à la vertu du peuple, s'est présenté depuis quatre ans sous mille formes diverses, les scélérats se servent de tout pour arriver à leur but.

Ce fut d'abord sous le masque de la religion qu'ils prêchèrent le meurtre, le pillage et la dévastation.

Ce fut ensuite celui du prétendu respect pour les lois monarchiques et pour le tiran Capet qu'ils voulurent attaquer les vertus du peuple et les principes républicains qu'il développait avec énergie.

Ils travaillèrent à soutenir le trône souillé de crimes que la liberté sapait avec autant de courage que de succès. L'égoïsme et l'agiotage attaquèrent à la fois la fortune publique, en discréditant les assignats, ils y ajoutèrent le faux pour y parvenir plus sûrement.

Ils voulurent aussi détruire l'unité de la République par le fédéralisme pour l'asservir, en provoquant partout, la révolte, la guerre civile, le feu et le carnage.

Ils cherchèrent encore à corrompre le peuple en prêchant l'athéisme et le bouleversement de tous les principes de morale publique, ils voulaient dégrader l'espèce humaine, pour la faire participer plus facilement à tous les crimes, même à celui de supporter le despotisme des rois.

Quel crime était encore digne de ces antropophages, pour servir la tyrannie et asservir notre patrie, l'assassinat a été érigé, institué et payé par les gouvernements étrangers, Pitt y joua un des rôles supérieurs dans cet art de scélératesse. C'est avec les poignards que l'infame Pitt a projeté de détruire la représentation nationale, et les fiers défenseurs des droits du peuple, mais il n'y réussira pas, le peuple est là, il l'attend avec ses vertus qui ne l'abandonneront jamais, il déjouera tous les complots qui pourront se former contre sa liberté et ses fondateurs, comme il a terrassé le fanatisme et l'athéisme qui ne respiraient que le néant.

Vous serez aussi debout fidèles montagnards, représentants énergiques, armés de vos propres vertus, et de celles du peuple, vous anéantirez toutes les factions de quelques figures qu'elles se couvrent, vous l'ancerez au nom du peuple la foudre révolutionnaire qui nous purgera pour jamais du coquinisme raffiné, n'épargnez pas un homme qui par l'égoïsme, par l'insouciance, par le fanatisme, par l'athéisme, et par le crime voudrait nous mener à l'esclavage. Vous républicains austères, philosophes sévères et rigides, vous qui bravez les poignards pour le bonheur du peuple, continués à l'entretenir de cette chaleur patriotique, de cette ardeur républicaine et démocratique qui doit consumer tous les ennemis de la liberté, continués d'éclairer le peuple sur ses droits et ses devoirs, et soyez assurés

(1) P.V., XLI, 144.

(2) C 309, pl. 1200, p. 12.

que la liberté triomphera avec toutes les vertus qui l'accompagnent; pour y parvenir, demeurez fermes à votre poste, c'est le vœu le plus cher des administrateurs du district de Libourne ».

DUBLAIX (*vice-présid.*), HERICE, J. ANJOY (*adm.*), DE-
SEIMESIS (*adm.*), CHAPERON (*secrét.*)
[et 3 signatures illisibles].

2

Le comité de surveillance de la section du Couchant de la commune de Langres, département de la Haute-Marne, écrit à la Convention nationale qu'en consacrant par un décret la reconnaissance de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme, elle a ôté aux malveillants la dernière ressource qui leur restoit pour dissoudre le gouvernement, et remettre la France sous les chaînes odieuses de la tyrannie.

Il lui témoigne son indignation sur l'attentat dirigé contre Collot-d'Herbois et Robespierre, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1)

[Langres, 10 prair. II] (2)

« Citoyens représentants,

En consacrant par un décret la reconnaissance de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, vous venez d'otter aux malveillants la dernière ressource qui leur restait pour désorganiser le gouvernement républicain; ils avaient combiné tous les ressorts de ce fléau destructeur de la liberté, en privant l'homme de sa dignité et le classant parmi les animaux, ils croyaient et avec raison que tout lien social s'affaiblissant chaque jour, se dissoudrait insensiblement et en plongeant la France dans l'anarchie, la forcerait à recourir à un despote, et à se remettre sous les chaînes odieuses de la tyrannie.

Votre sagesse, citoyens représentants, a déjoué leurs trames et leurs complots liberticides, grâce à vos soins infatigables, ils n'en ont retiré que la honte d'avoir enfanté ce noir forfait, et une punition prompte a assuré la vengeance nationale et le triomphe de la liberté.

Sensiblement affligés, citoyens représentants, du sinistre événement qui a failli à nous ravir les citoyens Collot d'Herbois et Robespierre qui ne doivent l'un et l'autre leur existence qu'au génie tutélaire qui veille sur la France, protecteur de la liberté, nous partageons bien sincèrement en ce moment la joie et la satisfaction de tous les vrais amis de la patrie.

Le comité, citoyens représentants, portant un œil attentif à tout ce qui peut intéresser la prospérité nationale, vous invite à vouloir bien rester à votre poste et à diriger le vaisseau de la République, qui à l'aide de vos travaux infatigables se soutient à travers les écueils qui l'entourent de toutes parts contre toutes les tempêtes excitées contre lui de tous cotés.

(1) P.V., XLII, 144. *Ann. patr.*, n° DLVI; *J. Lois*, n° 650.

(2) C 309, pl. 1200, p. 1.

Il vous propose également comme une mesure de sureté intéressante pour le salut de la patrie, citoyens représentants, de prendre parmi les républicains membres des comités de surveillance de chaque district, un membre sur chacun, uniquement chargé de veiller sur les jours de nos augustes représentants et d'en répondre sur sa tête.

Constamment attachés à remplir les fonctions importantes qui lui ont été confiées, le comité vous proteste, citoyens représentants, qu'il surveillera de tout son pouvoir les malveillants pour déjouer leurs manœuvres liberticides. S. et F. ».

J. MEUNE (*présid.*), LOUBERT, N. PIERRE, LANGLOIS,
COURTET, LOYAUTTE cadet
[et 4 signatures illisibles].

3

La société populaire de la commune de Garancières, département de Seine et Oise, félicite la Convention nationale sur son décret du 18 floréal, relatif à l'existence de l'Être Suprême et à l'immortalité de l'âme, et sur celui qui détruit la mendicité, et qui accorde des secours à la vieillesse et aux indigens, et elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1)

[Garancières, s.d.] (2)

« Citoyens représentants,

Pénétrés de la sagesse des décrets qui attestent l'existence de l'Être Suprême, de l'immortalité de l'âme et metent la vertu, la justice et la probité à l'ordre du jour, s'empresment de vous en témoigner leur sincère et vive reconnaissance. Ils vous renouvellent le mesme tribut que leur inspirent les mesures que vous prenez pour détruire la mendicité, à assurer à la vieillesse et à l'indigence des secours quelle n'osoit pas prétendre. Déjà nos cantons retentissent d'actions de grâces en faveur de tant de biens faits. Pour nous, citoyens représentants, nous vous renouvelons le serment de maintenir de tout nôtre pouvoir l'unité de la République, et de mourir en la deffendant: continués vos glorieux travaux, qui assurent à jamais les destins du peuple français et pendant ce temps nous emploierons notre vigilance pour détruire les coupables efforts des malveillants qui tenteroient de porter une main sacrilège à l'œuvre immortel de nôtre régénération ».

FOULON (*présid.*), CHIQUET (*vice-secrét.*).

4

Les maire et officiers municipaux de la commune de Pauillac, département du Béd'Ambès, félicitent la Convention sur son dé-

(1) P.V., XLI, 144. *Ann. patr.*, n° DLVI; *J. Sablier*, n° 1429; *C. Eg.*, n° 691; *Ann. R.F.*, n° 222; *J. Lois*, n° 650; *J. Fr.*, n° 654.

(2) C 310, pl. 1209, p. 6.